Image not found or type unknown

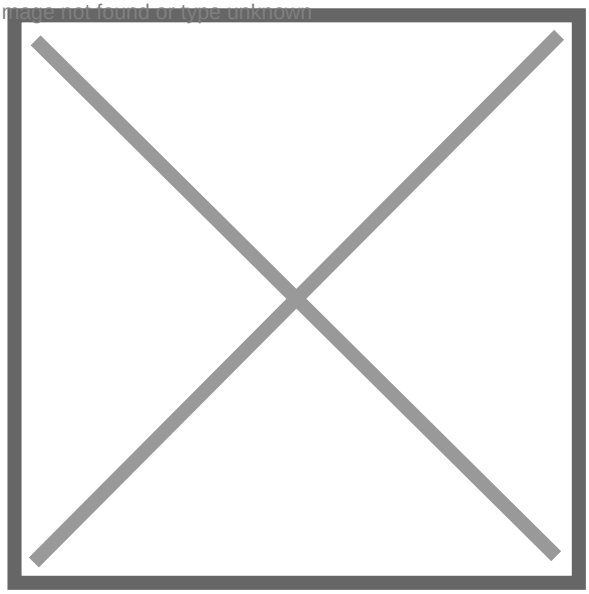

Problème de préavis et cloture avec l'agence

Par **nbonnefee**, le **08/12/2010** à **22:19**

Bonjour,
je suis locataire depuis mars 2008 . j'ai en fait deux problème qui se présentent.
je suis seule avec mes deux enfants, et dirige une petite entreprise.Cependant, les affaires ne fonctionnant pas très bien, j'ai des problèmes de rentrée d'argent et donc des difficultés pour règler mon loyer.J'ai prévenu l'agence qui me loue la maison et ai demandé congé, avec possibilité de réduire le préavis de 3 mois à 1 mois. Le directeur au téléphone m'a répondu qu'il n'y avait pas de soucis, mais cependant que je devais lui fournir une attestion faite par mon comptable, comme quoi je n'ai plus de revenus depuis aout 2010 Autre soucis, la cloture du jardin s'est détérioré au fil du temps, et surtout avec les fortes bourrasques de vent, la pluie. le grillage s'est affaissé petit à petit et j'en ai d'ailleurs prévenu aussi l'agence.ce que j'ai pu constater c'est que cette cloture n'a pas tenue car les piquets on été plantés à très faible profondeur, avec au bout du piquet un morceau de béton à mrmr pas dix centimètres DE nouveau quel recours ai je? Est ce que vraiment tout est a ma charges? svp aidez moi je me trouve vraiment dans une impasse, et j'ai l'impression que tout ce qui les interresse c'est uniquement de me retenir ma caution qui n'est pas dégligeable (plus de mille euros)
merci d'avance pour votre aide

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **22:24**

Pour le préavis d'un mois, la loi est très précise. Vous n'avez pas droit au préavis réduit d'un mois (sauf accord du bailleur ce qui n'est pas votre cas).

Pour la cloture
- avez-vous avisé le bailleur par LRAR ?

- avez-vous fait l'entretien et les menues réparations au fur et à mesure ? Si les dégradations sont dues à votre négligence, ça peut vous retomber dessus.
c'est litigieux surtout de vous en préoccuper réellement alors que vous avez envoyé votre préavis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés